

# MOTION

## de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Assemblée Générale – 31 octobre 2014 - ORLEANS

Réunis en Assemblée Générale, les adhérents approuvent la motion suivante :

**1) L'association TGV Grand Centre Auvergne rappelle :**

- **l'importance** que revêt la réalisation de la LGV PARIS-ORLEANS-BOURGES-CLERMONT-FERRAND-LYON (*laquelle a été reconnue par le Commission Mobilité 21*) dans la double logique de la désaturation de la ligne actuelle Paris-Lyon d'une part, et d'un aménagement solidaire du territoire permettant d'assurer la desserte d'Orléans, Blois, Bourges, Vierzon, Châteauroux, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, et Roanne ; villes des régions Centre, Auvergne, ouest Bourgogne, Limousin, ignorées jusqu'ici par la grande vitesse d'autre part. De plus, la création des métropoles et la fusion des régions rendent le projet POCL encore plus nécessaire en termes d'aménagement du territoire.
- **Le choix quasi-unanime des élus** et des socio-professionnels pour un **scénario ouest variante Roanne** passant par Bourges, assurant une meilleure desserte inter-secteurs que le Médian qui exclue la desserte de Montluçon, Châteauroux et Limoges

**2) Par ailleurs, pour l'Association TGV GCA, le critère relatif à l'aménagement du territoire visant à réduire la fracture territoriale, et le critère environnemental n'ont pas été suffisamment pris en considération par RFF, dans une comparaison objective entre les 2 scénarios Ouest et Médian et notamment :**

- 1/ dans les possibilités d'exploiter un jumelage d'infrastructure en Région Centre (A71, 30 km linéaire de l'aérotrain au nord d'Orléans, voie ferrée POLT, RN76 et RN 20 au sud de Salbris)
- 2/ dans la création d'un pretium-doloris environnemental des territoires vierges impactés dans le scénario Médian
- 3/ dans la prise en compte de l'impact acoustique sur les habitations en Région Centre plus important en zones agricoles qu'en zones boisées
- 4/ dans l'évaluation du calcul de la surface des terres agricoles et viticoles impactées (1.400 ha impactés dans le scénario Médian contre 900 dans le scénario Ouest)
- 5/ dans l'étude de la topographie des territoires traversés en Sancerrois et Pays Fort

**3) Enfin, l'association TGV Grand Centre Auvergne souhaite que soit prise en compte la notion d'économies réalisées dans le scénario OUEST par l'amélioration du financement et de la rentabilité de la ligne :**

- 1/ grâce à la mutualisation des voies nouvelles entre POCL et RER ligne C au sud de Paris, qui permettrait une économie de 1,5 milliard d'euros
- 2/ grâce à l'amélioration de la desserte de Limoges par la ligne POCL qui permettrait une économie de 2 milliards d'euros et augmenterait la rentabilité de la LGV par le report des voyageurs issus du POLT (via Châteauroux), en supprimant le projet de barreau Poitiers/Limoges (ligne décrite comme le prototype du projet inutile et déclarée comme intégrant des priorités purement locales par le rapport de la Cour des Comptes rendu le jeudi 23 octobre 2014, et par la FNAUT de façon récurrente)
- 3/ grâce à la réalisation d'un seul barreau entre Dijon et la LGV existante Paris/Lyon (plutôt que deux barreaux Dijon/Paris et Dijon/Lyon, envisagé pour la désaturation de la ligne) grâce à la réalisation de POCL, permettant à la fois la désaturation de la ligne et l'économie de 6 milliards d'euros.

**Considérant que les études complémentaires n'ont pas été menées de façon objective et n'ont pas apporté d'éléments nouveaux probants, l'ensemble des adhérents souhaite que l'exécutif de l'Association TGV Grand Centre Auvergne qui les représente soit entendu et reçu par les membres du Gouvernement concernés.**